

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 17 AOUT 2023

Présents : MM. Alain BERTHELOT, Jean LECELLIER, Benjamin STORCK

Excusés : MM. Jean-Paul LASSAGNE (Président), Etienne RIPERT, Michel CORBIERE, José LOPEZ

CRTIS à CDTIS

PV de classement des installations sportives au sein du district


Mairie à CDTIS


Beaumes de venise : suivi dossier FAFA.

CDTIS à Mairie

Demande de rendez-vous pour classement des terrains pour les communes de Sault, Eyragues et Bollène.

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr